

- vendredi 20 novembre 2015, de 9 h 00 à 12 h 00
 Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès du Directeur de la société GRT Gaz - Direction de l'Ingénierie - 14 rue Poloulier - 77435 Mame-la-Vallée cedex 2.
 Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête auprès du Préfet de Seine-et-Marne.
 L'avis d'enquête sera publié sur le site Internet des services de l'Etat (www.seine-et-marne.gouv.fr) - rubrique : Politiques publiques - Environnement et cadre de vie - Expropriations/études.
 Au terme de l'enquête publique, il sera statué par arrêté préfectoral sur la demande d'autorisation de construction et d'exploiter les ouvrages de transport de gaz et la déclaration d'utilité publique de ces travaux.
 Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la société GRT Gaz, en maires de Coupvray et Monty ainsi qu'à la Préfecture de Seine-et-Marne (DCSE - PPLUP - 12 rue des Saints-Pères 77010 Melun) ainsi que sur le site Internet des services de l'Etat (www.seine-et-marne.gouv.fr) - rubrique : Politiques publiques - Environnement et cadre de vie - Expropriations/études pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique unique.
 EP 15-207 enquete-publique@publiloget.fr

7128246701
Commune de SIGNY-SIGNETS
 77640
Mention d'une délibération
du conseil municipal
Plan local d'urbanisme
AVIS
 Par délibération en date du 10 octobre 2015, le conseil municipal de la commune de Signy-Signets a décidé de prescrire la révision du Plan local d'urbanisme et définir les modalités de sa concertation.
 Cette délibération peut être consultée en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.

MEDIALEX
Annonces légales
& Formalités
Tél. 01 64 34 07 50
annonces.legales
@medialex.fr

ENFIN UN SITE UNIQUE
POUR VOS NOUVEAUX
MARCHÉS PUBLICS

FACILE
PERTINENT

ment et de circulation automobile ;
 - en précisant la qualité de l'air, de l'eau, du sol, du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, des sites et paysages naturels et urbains ;
 - en se protégeant contre les risques et les nuisances de toute nature.
 L'enquête sera conduite par Monsieur Alain CHARLJAC en qualité de commissaire enquêteur titulaire désigné par le président du tribunal administratif de Melun. En cas d'empêchement, il sera remplacé par madame Marie-Françoise SEVRAN en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
 L'enquête publique se déroulera à la mairie de Compans du lundi 26 octobre 2015, 8 h 30 au samedi 25 novembre 2015, 12 h 30.
 Le dossier d'enquête publique sera consultable à la mairie de Compans. Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit :
 - Les lundi, mardi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 15 h 30 à 17 h 30 ;
 - les jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30 ;
 - les mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et les samedi de 8 h 30 à 12 h 30.
 Des informations relatives à l'enquête publique et notamment le dossier ARRÊT PROJET DU PLU et l'avis de l'état seront consultables sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : www.mairiedocompans.fr.
 Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Compans.
 Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête à la mairie de Compans ou adresser en mairie (1, rue de la Mairie, 77290 Compans), un courrier au commissaire enquêteur.
 Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public en mairie les :
 - le lundi 26 octobre 2015 de 8 h 30 à 11 h 30 ;
 - le samedi 7 novembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
 - le jeudi 12 novembre 2015 de 15 h 30 à 18 h 30 ;
 - le jeudi 19 novembre 2015 de 15 h 30 à 18 h 30 ;
 - le samedi 28 novembre 2015 de 9 h 30 à 12 h 30.
 Monsieur Joffi MARCON, maire de la commune, est la personne responsable du projet. Des informations peuvent lui être communiquées.
 A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui dispose de 30 jours pour transmettre au Maire de la commune le rap-

La
 étapes
 - Un
 du pro
 - Un
 le Com
 - Un
 churs,
 - Un
 Cete
 mairie
 vertue
 712815
 p
 Direct
 Sa
 Miss
 et
 de la
 Le 31
 tant qu
 unisie
 sardi
 conser
 Basalt
 Comé
 R.122
 dossier
 ment,
 Croiss
 grefier
 roneer
 public ;
 Cette
 maire
 dredi 2
 cant 16
 bourg
 Croixes